



ECO-SUD est une association apolitique ouverte à ceux qui ont à cœur la protection de l'environnement. Ses objectifs sont les suivants : Défendre toute espèce et tout site menacés de destruction ou de dommage sur le territoire mauricien.

Protéger l'environnement.
Conscientiser le public aux problèmes écologiques. Promouvoir l'équilibre entre développement et protection de l'environnement.

106 Avenue des Carangues,
Morcellement Blue Bay,
République de l'Île Maurice
Tel : (230) 631 19 94

Communiqué 04/11/2024
English below

Tribunal de l'environnement (ELUAT) - Hotel Development at Le Bouchon / SMART CITY under the Sugar Investment Trust (SIT)

Le 1er novembre 2024, Eco-Sud a déposé un recours devant le Tribunal de l'environnement et de l'aménagement du territoire (ELUAT) contre un permis d'EIA accordé par le ministre de l'Environnement à Le Bouchon Development Company Ltd (Le Bouchon DCL) pour le développement d'un hôtel de luxe 5 étoiles au Bouchon. Le projet d'hôtel borde les dunes de sable des Pas Géométriques et se trouve à proximité de la réserve de pêche de Grand Port.

Ce projet de luxe 5 étoiles n'est que la première phase d'une longue série, faisant partie du projet Smart City du Bouchon DCL. Les phases suivantes du projet Smart City comprennent 68 villas, 112 résidences, des immeubles de bureaux, un centre commercial, un supermarché, des installations de recherche et de développement, un centre médical et éducatif, un club de plage résidentiel, des services d'appui et des éléments aquatiques tels que des bassins.

Ce recours est l'un des premiers introduits depuis l'entrée en vigueur, le 1er août 2024, de la nouvelle loi sur l'environnement 2024. La nouvelle loi sur l'environnement 2024 a notamment imposé aux promoteurs l'obligation d'obtenir une licence d'évaluation des incidences stratégiques lorsque le projet comprend plusieurs projets nécessitant une licence d'EIA ou lorsque le projet fait partie d'un projet de ville intelligente. Eco-Sud conteste la licence d'EIA accordée à Le Bouchon DCL pour 13 motifs, dont le fait que la licence d'EIA aurait dû être soumise à l'octroi d'une licence environnementale stratégique, parce que (i) le projet comprend plusieurs entreprises et (ii) parce qu'il fait partie d'un projet de ville intelligente. Eco-Sud soutient également que le rapport d'EIA du promoteur n'identifie pas de manière adéquate l'impact environnemental, social, économique et culturel du projet sur l'environnement et la société civile, notamment en ce qui concerne la réserve de pêche du Grand Port (une zone de protection marine) et les pas géométriques, qui séparent le projet de la réserve de pêche. Eco-Sud est représenté devant le Tribunal de l'environnement et de l'aménagement du territoire par Anne-Sophie Jullienne assistée de Juliana de Falbaire.

--english--

On 1 November 2024, Eco-Sud filed an appeal before the Environmental and Land Use Tribunal against an EIA licence granted by the Minister of Environment to Le Bouchon Development Company Ltd (Le Bouchon DCL) for the development of a 5-star luxury hotel in

Le Bouchon. The hotel project borders the *pas géométriques* sand dunes and is in proximity to the Grand Port Fishing Reserve.

This 5-star luxury project is only the first phase of many, forming part of the Smart City project of Le Bouchon DCL. The subsequent phases of the Smart City project comprise 68 villas, 112 residences, office buildings, a retail centre, a supermarket, research and development facilities, a medical and educational centre, a residential beach club, support services, and water features such as basins.

This appeal is amongst the first brought since the new Environment Act 2024 came into force on 1 August 2024. What the new Environment Act 2024 did, among other things, was to impose on developers the obligation to obtain a strategic impact assessment licence in case the project comprises several projects requiring an EIA licence or if the project forms part of a smart city project. Eco-Sud challenges the EIA licence granted to Le Bouchon DCL on 13 grounds, including that the EIA licence should have been subject to the grant of a strategic environmental licence, because (i) the project comprises multiple undertakings and (ii) because it forms part of a smart city project. Eco-Sud also contends that the developer's EIA report does not adequately identify the environmental, social, economical and cultural impact of the project on the environment and civil society, notably in respect of the Grand Port Fishing Reserve (a marine protective area) and the *pas géométriques*, which separate the Project from the Fishing reserve. Eco-Sud is represented before the Environmental and Land Use Tribunal by Anne-Sophie Jullienne assisted by Juliana de Falbaire.